

Compte Administratif 2000 du District du Grand Besançon

Rapporteur : Monsieur BAULIEU, Vice-Président Délégué

RAPPEL

Le 31 décembre 2000 a clos le dernier exercice du District du Grand Besançon ; cet exercice a été mis à profit pour étudier, préparer le passage en Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

Dans le cadre d'une future analyse prospective, il sera délicat de comparer ce dernier exercice distrital et les prochains exercices communautaires :

- périmètre étendu de 41 à 57 communes
- fiscalité non plus basée sur 4 taxes mais sur la seule taxe professionnelle.
- dotation globale de fonctionnement adaptée au nouveau statut communautaire
- développement des compétences distritales et prise en compte de nouvelles compétences.

I. Structure du compte administratif 2000 : les grandes masses.

1. les opérations réelles (fonctionnement et investissement cumulés)

	Dépenses en FF	Dépenses en €	Recettes en FF	Recettes en €
Administration générale	8 685 555.27	1 324 104.37	967 943.61	147 562.05
Incendie	40 413 967.13	6 161 069.57	3 429 782.57	522 866.98
Collèges	3 862 514.82	588 836.59		
Habitat	561 084.25	85 536.74	83 003.00	12 653.73
Environnement	4 187 433.64	638 370.14	937 841.00	142 972.94
SYBERT	4 583 370.00	698 730.25	2 155 445.82	328 595.60
Infrastructures	21 062 135.00	3 210 901.78		
Economie / Tourisme	2 357 197.00	359 352.37	1 105 568.20	168 542.79
Schéma Directeur (SMSDAB)	939 861.43	143 280.95	863 945.00	131 707.57
Communication	235 615.60	35 919.37		
Autres charges et produits non ventilables	13 189.25	2 010.69	56 119.55	8 555.37
Charges financières	5 201 126.75	792 906.66	486 918.35	74 230.22
Dotation Globale de fonctionnement			6 399 958.00	975 667.31
FCTVA			985 740.00	150 275.09
Produit fiscal			60 431 116.00	9 212 664.24
Compensation s/ fiscalité			3 907 816.00	595 742.71
TOTAL hors résultat 1999	92 103 050.14	14 041 019.48	81 811 197.10	12 472 036.60
Résultat du CA 1999.			3 456 034.00	526 868.99
TOTAL avec résultat 1999.	92 103 050.14	14 041 019.48	85 267 231.10	12 998 905.58
BESOIN DE FINANCEMENT			6 835 819.04	1 042 113.89
Recours à l'emprunt			10 000 000.00	1 524 490.17
TOTAL avec recours à l'emprunt			95 267 231.10	14 523 395.76
RESULTAT EXERCICE			3 164 180.96	482 376.28

2. les opérations d'ordre.

OPERATIONS D'ORDRE	Dépenses en FF	Dépenses en €	Recettes en FF	Recettes en €
Amortissements des immobilisations	594 882.18	90 689.20	594 882.18	90 689.20
Transfert des charges (fonds de concours)	41 161 429.39	6 275 019.46	41 161 429.39	6 275 019.46
Transfert du patrimoine incendie	67 463 109.71	10 284 684.78	67 463 109.71	10 284 684.78
TOTAL	109 219 421.28	16 650 393.44	109 219 421.28	16 650 393.44

3. présentation par chapitre (avec opérations d'ordre)

INVESTISSEMENT			FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	% réalisation		DEPENSES	% réalisation
remboursement capital emprunt	3 179 782.93	78.00%	charges générales	8 738 674.84	83.50%
immobilisations incorporelles	230 846.51	33.50%	charges de personnel	4 245 781.82	89.40%
immobilisations corporelles	1 533 567.06	98.50%	subventions / fds de concours	70 394 303.12	93.60%
immobilisations en cours	1 745 560.79	61.70%	charges financières	2 021 343.82	92.00%
transfert patrimoine incendie	64 104 211.64	100.00%	transfert patrimoine incendie	3 358 898.07	100.00%
charges à répartir	27 296 455.85	86.10%	charges exceptionnelles	13 189.25	99.70%
			amortissement des immo.	13 864 973.54	97.60%
			charges à répartir	594 882.18	100.00%
TOTAL	98 090 424.78	93.00%	TOTAL	103 232 046.64	91.30%
	RECETTES	% réalisation		RECETTES	% réalisation
résultat 1999	3 456 034.00	100.00%	remboursement emploi-jeune	125 694.00	100.00%
FCTVA	985 740.00	100.00%	produits de services	1 395 190.96	97.60%
subventions d'investissement	2 963 903.00	99.90%	produit fiscal	60 431 116.00	100.00%
emprunts et ICNE	10 255 556.71	62.50%	participations / subventions	11 971 019.88	94.40%
transfert patrimoine incendie	63 263 564.16	100.00%	transfert du patrimoine incendie	4 199 545.55	100.00%
transfert des déchetteries	1 542 509.31	100.00%	autres produits & exceptionnels	1 909 105.60	95.50%
amortissement des immo.	594 882.18	100.00%	intérêts courus non échus	231361.64	100.00%
charges à répartir	13 864 973.54	97.50%	charges à répartir	27 296 455.85	86.10%
TOTAL	96 927 162.90	91.20%	TOTAL	107 559 489.48	95.20%
Déficit d'investissement	1 163 261.88		Excédent de fonctionnement	4 327 442.84	

NB : les ICNE sont les intérêts courus non échus.

le FCTVA est le fonds de compensation de la TVA.

On notera que les pourcentages élevés de réalisations sont particulièrement dus au poids des opérations d'ordre (amortissement, transfert du patrimoine Incendie,...) dont la réalisation est toujours certaine.

Les autres produits et produits exceptionnels sont principalement l'enregistrement des recettes de maîtrise d'œuvre du SYBERT et du SM SDAB pour un total de 1 476 881,51 francs, les remboursements de la SOFCAP, de la CPAM et du CHU sur des frais médicaux pour 272 175,87 francs, le remboursement d'un sinistre par les assurances pour 50 583,89 francs. Le solde concerne la vente de matériels réformés, des avoirs sur facture, des régularisations de recettes liées au service incendie (interventions, vente de tickets repas, ...)

Les dépenses et recettes prises en compte sous le libellé "transfert du patrimoine incendie" sont des opérations d'ordre permettant de sortir du patrimoine du District du Grand Besançon les

biens mobiliers et immobiliers transférés au SDIS ; ces opérations s'équilibrent sur tout le budget.

Pour mémoire, le résultat de l'exercice 1999 est composé d'un excédent de fonctionnement pour 2 803 380,40 francs et d'un excédent d'investissement de 652 653,60 francs. L'excédent de fonctionnement a été totalement affecté au financement de la section d'investissement du budget 2000.

4. présentation par chapitre (sans opérations d'ordre)

INVESTISSEMENT			FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	% réalisation		DEPENSES	% réalisation
remboursement capital emprunt	3 179 782.93	78.00%	charges générales	8 738 674.84	83.50%
immobilisations incorporelles	230 846.51	33.50%	charges de personnel	4 245 781.82	89.40%
immobilisations corporelles	1 533 567.06	98.50%	subventions / fds de concours	70 394 303.12	93.60%
immobilisations en cours	1 745 560.79	61.70%	charges financières	2 021 343.82	92.00%
			charges exceptionnelles	13 189.25	99.70%
TOTAL	6 689 757.29	69.00%	TOTAL	85 413 292.85	90.07%
	RECETTES	% réalisation		RECETTES	% réalisation
résultat 1999	3 456 034.00	100.00%	remboursement emploi-jeune	125 694.00	100.00%
FCTVA	985 740.00	100.00%	produits de services	1 395 190.96	97.60%
subventions d'investissement	2 963 903.00	99.90%	produit fiscal	60 431 116.00	100.00%
emprunts et ICNE	10 255 556.71	62.50%	participations / subventions	11 971 019.88	94.40%
transfert des déchetteries	1 542 509.31	100.00%	intérêts courus non échus	231361.64	100.00%
			autres produits & exceptionnels	1 909 105.60	95.50%
TOTAL	19 203 743.02	70.02%	TOTAL	76 063 488.08	98.65%
Excédent d'investissement	12 513 985.73		Déficit de fonctionnement	-9 349 804.77	

II. Section de fonctionnement.

1. présentation par compétence.

↳ les opérations non ventilables

Les opérations financières de la section de fonctionnement sont composées à hauteur de 2 021 343,82 francs des intérêts des emprunts en cours.

Il apparaît dans cette section des opérations d'ordre liées à l'amortissement des biens (mobiliers, immobiliers, des études et des logiciels) et l'amortissement des subventions d'investissement et fonds de concours.

Les autres dépenses de cette section sont des régularisations de titres annulés sur exercice antérieur.

Les recettes sont constituées :

➤ du produit fiscal 4 taxes pour 60 431 116 francs

➤ des compensations de l'Etat et du département sur la taxe professionnelle :

↳ Fonds départemental de péréquation de TP ☒ 213 074 francs

↳ Compensation Etat (notamment sur la réduction de la part salaire) ☒ 3 694 742 francs

➤ de la dotation globale de fonctionnement à 6 399 958 francs.

➤ d'autres produits (diverses régularisations) pour 56 119,55 francs.

↳ l'administration générale

Les charges générales intègrent les frais de communication (235 615,60 francs) et ceux liés au fonctionnement courant des syndicats dont le District du Grand Besançon a la maîtrise d'œuvre (SM SDAB et SYBERT).

D'un montant total de 2 705 088,98 francs, ces charges générales ont augmenté de 58% par rapport à celles de 1999 pour les raisons suivantes :

- la 1^{ère} année de fonctionnement du SYBERT (électricité, fournitures, affranchissement,...)
- les études engagées afin de déterminer les modalités de transformation du District du Grand Besançon dans le nouveau paysage intercommunal (764 470,05 francs.)
- l'extension des locaux de la collectivité (+ 100 m² environ) augmentant les charges d'électricité et de chauffage notamment.

Les charges de personnel à hauteur de 4 141 270,05 francs ont augmenté de 16% par rapport à 1999. On rappellera les recrutements de divers personnels en cours d'exercice:

- une responsable Habitat
- un chargé de mission Système Productif Localisé
- une cartographe
- pour le SYBERT, d'un directeur, d'une chargée de mission, d'une secrétaire et de 2 agents assurant l'accueil dans les déchetteries.

Les charges de gestion courante sont les indemnités et charges correspondantes des élus (303293,68 francs), la contribution au SM SDAB (939 861,43 francs), la participation aux Assises Financières, qui se sont tenues à Besançon en septembre 2000 (70 000 francs) et la contribution au fonctionnement du Comité des Œuvres Sociales (239 906 francs - 1% des rémunérations du personnel de 1999)

En termes de recettes, le District du Grand Besançon a reçu du CNASEA la somme de 125 694 francs en remboursement partiel de rémunération de l'emploi jeune, chargé de l'accueil sur la déchetterie de Saône.

Le District du Grand Besançon a assuré une assistance à maîtrise d'ouvrage auprès du SM TGB afin de réaliser l'étude **Plan de Déplacement Urbain (PDU)** pour un solde en 2000 de 84 000 francs (hors frais d'affranchissement)

Les autres recettes concernent principalement les maîtrises d'ouvrage des SM SDAB et SYBERT, les remboursements des assurances sur les frais médicaux et les sinistres et la participation de l'Etat sur le poste de chargé de mission **ATSR "Avenir du Territoire Saône Rhin"** (150 000 francs).

↳ le service secours et incendie

La gestion du service secours et incendie du District du Grand Besançon a été transférée au SDIS le 1^{er} janvier 2000. Cependant, il s'est avéré nécessaire de régulariser des charges et des recettes sur le budget 2000.

Ainsi, 511 988,36 francs sont réglés au titre des charges générales (eau, prestations de service, maintenance, télécommunications,...) et 104 511,77 francs au titre des charges de personnel ; une partie est remboursée par le SDIS (166 688,85 francs), car les contrats notamment liées à FRANCE TELECOM et EDF/GDF n'ont pas été modifiés dès le 1^{er} janvier et les prélèvements se sont poursuivis quelques temps.

De plus, le SDIS a versé le montant des prestations extra-muros encore dû sur 1999 (233 295,28 francs) et l'estimation des charges à récupérer auprès des agents logés sur l'exercice 1999 a été rattachée pour 164 308,82 francs.

Différentes opérations d'ordre sont inscrites tant en fonctionnement qu'en investissement, tant en dépenses qu'en recettes, afin d'enregistrer le transfert du patrimoine mobilier et immobilier du service Incendie au SDIS ; cette opération s'équilibre à 64 463 109,71 francs.

↳ les collèges

Le District du Grand Besançon a participé pour la dernière fois aux investissements directs dans les collèges en versant au Conseil Général un solde de 337 844,64 francs.

Cependant, il continuera à rembourser à la ville de Besançon et aux Syndicats à Vocation Scolaire, dont les communes districales sont membres, jusqu'à extinction des emprunts en cours relatifs aux investissements dans les collèges, les échéances appelées chaque année. En 2000, ces échéances se sont élevées à 3 524 670,18 francs.

↳ l'environnement

Le District du Grand Besançon a continué d'assurer le fonctionnement de ses deux déchetteries (Tilleroyes et Saône) et encaisser les recettes d'apports et de ventes de matières, jusqu'au 1^{er} juillet 2000 ; il a, par ailleurs, renouvelé son opération "concours de fleurissement des communes".

Le budget Environnement du District du Grand Besançon, en fonctionnement et hors SYBERT s'établit ainsi :

- dépenses : 4 125 024,44 francs
- recettes : 830 898 francs. (apports du dernier semestre 1999 et du 1^{er} semestre 2000)

La contribution 2000 du **SYBERT** s'élève à 4 583 370 francs, soit 30 francs par habitant ; le District du Grand Besançon a assuré une avance de trésorerie au SYBERT en versant un 1^{er} acompte de 100 000 francs, puis, comme les autres membres, le solde de sa participation.

A noter que le remboursement de la maîtrise d'œuvre du District du Grand Besançon pour le compte du SYBERT apparaît sous la fonction Administration Générale (612 936, 51 francs).

↳ les infrastructures

Le budget infrastructure 2000 est uniquement constitué de fonds de concours :

- dans le cadre du Contrat de Plan pour 20 962 135 francs.
- à la commune d'ARGUEL sur des travaux de sécurisation (100 000 francs) après des éboulements rocheux.

↳ l'habitat

Outre des frais liés à la publication sur l'Observatoire de l'habitat (8 598,25 francs), à des études (sur le recensement 1999, 40 000 francs ; sur le logement étudiant, 10 000 francs) et à l'achat de documentation technique, le budget Habitat est principalement constitué de participations dans le cadre des financements PALULOS, PLA-PLATS et OPAH.

- subvention de fonctionnement à l'ADIL pour 128 000 francs
- subvention de fonctionnement à HDL pour 60 000 francs.
- subvention d'investissement au Foyer de la Cassotte sur des travaux de restructuration pour 162 500 francs (acompte)
- fonds de concours aux offices HLM pour respectivement 25 000 francs (OPDHLM - acompte - commune de Deluz) et 20 000 francs (OPMHLM - solde - Besançon)

➤ fonds de concours aux communes de Pelousey (34 000 francs), Dannemarie (34 000 francs), Vorges les Pins (20 500 francs) et Routelle (17 000 francs)
Le total des subventions s'élève à 501 000 francs.

↳ l'économie.

Différents thèmes ont été définis dans le cadre du budget Economie.

Les sentiers de randonnée.

Une prestation d'aménagement de sentiers a été effectuée par l'association ECHEL sur la commune de **Pouilley les Vignes** pour 80 132 francs.

La communication et promotion économique

Pour son 3^{ième} exemplaire, le District du Grand Besançon a édité l'**Annuaire des Entreprises** en y insérant un encart pour 28 944 francs.

Les autres dépenses sont liées à la reprographie de différents documents dans le cadre économique et ATSR, ainsi qu'un article dans **L'Usine Nouvelle**. 534 974 francs)

Les études

Les deux principales études menées portent sur un état des **zones d'activités** de l'agglomération et sur la reconversion de **friches industrielles**.

Ces études ont fait l'objet de marchés publics.

Etant encore en cours de réalisation, le solde des marchés a été rattaché au budget 2000 et sera régularisé au fur et à mesure de l'avancement des rapports.

Outre les opérations de rattachement :

↳ étude sur les friches industrielles : 180 796 francs (annonces marché comprises)

↳ étude sur les zones d'activités : 212 984,80 francs (annonces marché comprises)

Les participations diverses.

⊗ Contribution au fonctionnement de TEMIS (5%) s'est élevée à 112 245,78 francs.

⊗ Cotisation **ADED** : 5 000 francs.

⊗ Subvention sur l'installation d'un système de vidéo à très haute résolution (**VTNR**) à Pelousey: 41 460 francs.

⊗ Subvention sur la transformation de logements en bureaux sur Besançon : 115 566 francs (Délibération du 26 mai 2000.)

Le Système Productif Localisé Microtechnique et MICRONORA 2000.

Un chargé de mission Système Productif Localisé a été recruté début 2000 afin d'assurer le suivi et la coordination de la mise en place d'un réseau professionnel autour des microtechniques.

Par ailleurs, notre collectivité était représentée au salon **MICRONORA 2000**. notamment sur le volet Système Productif Localisé (coût des stands, affichage et rédactionnels : 64 783,95 francs.)

Depuis 2000, le District du Grand Besançon est membre de l'association des districts industriels (ou Système Productif Localisé) ; cotisation : 2 000 francs.

Corrélativement, l'**étude Système Productif Localisé** a été soldée pour 126 776 francs.

Enfin une politique de **communication** a été menée autour de cette opération, par, notamment, l'édition d'une Lettre des Systèmes Productifs Localisés. (2 numéros en 2000, réalisés et distribués pour 37 321,75 francs).

Y compris les frais connexes, le volet Système Productif Localisé du budget Economie s'élève en 2000 à : 231 051,70 francs.

Le tourisme.

Le District du Grand Besançon est membre du syndicat mixte du musée de Nancray, avec le Conseil Général et la commune de Nancray. ; sa contribution au budget 2001 porte sur l'investissement (300 000 francs) et sur le fonctionnement. (444 363,41 francs)

La ville de Besançon a réalisé un audit sur le tourisme local, que le District du Grand Besançon a souhaité subventionner pour 50 000 francs, dans le cadre de la Charte d'Agglomération.

Comme chaque année, le District du Grand Besançon cotise au Groupement du Tourisme Fluvial (2 400 francs) et fait paraître un encart dans sa publication. (3 588 francs)

2. détermination de l'excédent de fonctionnement.

Au vu des réalisations de la section de fonctionnement, tant en opérations réelles qu'en opérations d'ordre, il apparaît un **excédent de 4 327 442,84 francs.**

III. Section d'investissement

1. Rappel des reports 1999-2000 (pour mémoire)

1.1 INCENDIE ET SECOURS (en dépenses)

- solde de la ligne consacrée à la restructuration de la caserne, afin d'honorer les coûts de mise aux normes électriques et de chauffage, **2 829 743.89 francs.**

- différents engagements non soldés en matière d'équipement du service Incendie (attente des factures) pour un montant total de **263 000.00 francs.**

- compte 2183 « matériel de bureau » : 127 000 francs
- compte 2158 « autres immobilisations » : 70 500 francs
- compte 2184 « mobilier » : 15 500 francs.
- compte 205 « concessions, licences, brevets » : 50 000 francs

1.2 (en recettes)

- subvention du Conseil Général sur les travaux de la caserne (solde), **301 960 francs**

1.3 ENVIRONNEMENT /DECHETS (en recettes)

- subvention du Conseil Général et de l'ADEME sur l'opération compostage 1999, **90 000 francs .**

1.4 ADMINISTRATION GENERALE (en dépenses)

- facturation du changement de serveur de l'administration générale (matériels et logiciels) et achat d'un scanner, **65 310 francs**
- connexion et droits d'accès au Réseau LUMIERE, non appelés à ce jour, **310 000 francs**.

	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
<i>Incendie et Secours</i>	<i>3 092 743.89</i>	<i>301 960.00</i>
<i>Environnement</i>		<i>90 000.00</i>
<i>Administration</i>	<i>375 310.00</i>	
<i>Emprunt</i>		<i>3 076 093.89</i>
TOTAL	<i>3 468 053.89</i>	<i>3 468 053.89</i>

2. présentation par compétence.

↳ les opérations non ventilables

En matière de dette, le District du Grand Besançon a remboursé le capital de ses emprunts en cours à hauteur de 2 893 998,55 francs. Pour mémoire, **le capital restant dû au 31 décembre 2000 est de 46 228 495,91 francs**.

Le besoin de financement de l'exercice 2000 a été couvert par un emprunt de 10 millions de francs, contractés auprès de la Caisse d'Epargne. Il s'agissait de solder un contrat multi-tirages signé en 1999.

Le reste des dépenses d'investissement non ventilables sont des opérations d'ordre, à savoir :

- les intérêts courus non échus. (apparaissant également en recettes mais pour un montant différent - les recettes sont des régularisations d'échéances courant sur 2000-2001 et les dépenses sur 1999-2000)
- les dotations aux amortissements de biens du District du Grand Besançon (apparaissant également en recettes) et la régularisation des amortissements pour les biens transférés au SDIS
- et l'opération de transfert des fonds de concours et subventions d'investissement afin de les prendre en compte dans le financement par emprunt du budget et d'étaler la charge sur 5 (subventions d'investissement) et 15 ans (fonds de concours)

Comme indiqué précédemment, le compte administratif 1999 faisait ressortir un excédent d'investissement et de fonctionnement ; ce dernier a été affecté totalement en investissement.

↳ l'administration générale

Afin de compléter le parc informatique et mobilier de la collectivité, le District du Grand Besançon a acquis divers matériels pour 538 422,94 francs et fait procéder à différents travaux d'aménagement sur les locaux, aujourd'hui, mis à disposition de l'AUDAB (126 062,22 francs).

En effet, en 2000, le District du Grand Besançon a étendu ses locaux du 2^e étage de la City de près de 100 m² pour 796 800 francs.

↳ le service secours et incendie

Outre les opérations de transfert du patrimoine au SDIS, il s'est agi de solder des dépenses inscrites en reports de 1999 à 2000, notamment pour 1 745 560,79 francs, la fin des travaux de mise au normes de la caserne de Besançon.

↳ l'environnement

Le District du Grand Besançon a transféré, en valeur amortie du bien, les déchetteries de Saône et Tilleroyes, pour 1 542 509,13 francs ; les calculs et les modalités de transfert ont fait l'objet d'une convention entre les deux collectivités.

Par ailleurs, des lampadaires ont été installés sur le site de la déchetterie des Tilleroyes, début 2000, pour 43 113,20 francs ; de même, des conteneurs à verre et huile ont été acquis pour 19296 francs.

La subvention du Conseil Général, sur l'opération de promotion du compostage individuel 1999, reportée sur 2000, a été reçue et enregistrée pour 106 943 francs.

3. Détermination du déficit d'investissement

Au vu des réalisations, tant en opérations réelles qu'en opérations d'ordre, il apparaît **un déficit d'investissement de 1 163 261,88 francs**, en tenant compte de l'excédent d'investissement constaté au compte administratif 1999 (652 653,60 francs)

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Réalisations CA 2000 en FF	98 090 424.78	93 471 128.90	103 232 046.64	107 559 489.48	201 322 471.42	201 030 618.38
<i>Réalisations CA 2000 en euros</i>	<i>14 953 788.86</i>	<i>14 249 581.74</i>	<i>15 737 624.06</i>	<i>16 397 338.47</i>	<i>30 691 412.92</i>	<i>30 646 920.21</i>
Reprise des résultats 1999 en FF		3 456 034.00				3 456 034.00
<i>Reprise des résultats 1999 en euros</i>	<i>0.00</i>	<i>526 868.99</i>				<i>526 868.99</i>
TOTAL en FF	98 090 424.78	96 927 162.90	103 232 046.64	107 559 489.48	201 322 471.42	204 486 652.38
<i>TOTAL en euros</i>	<i>14 953 788.86</i>	<i>14 776 450.73</i>	<i>15 737 624.06</i>	<i>16 397 338.47</i>	<i>30 691 412.92</i>	<i>31 173 789.19</i>
Résultat brut 2000 en FF	1 163 261.88			4 327 442.84	1 163 261.88	4 327 442.84
euros	177 338.13			659 714.41	177 338.13	659 714.41
Restes à réaliser en FF hors emprunt	1 781 863.81				1 781 863.81	
<i>Restes à réaliser en euros hors emprunt</i>	<i>271 643.39</i>				<i>271 643.39</i>	
Résultat net en FF	2 945 125.69			4 327 442.84	2 945 125.69	4 327 442.84
Résultat net en euros	448 981.52			659 714.41	448 981.52	659 714.41

Le Conseil de Communauté, à la majorité de 111 voix pour et une abstention adopte le Compte Administratif 2000 du District du Grand Besançon.

Pour extrait conforme,

Le Président